

Le 1er décembre 2017



COMPTE-RENDU

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2017

- Rénovation de la salle polyvalente – Lot 1 Gros œuvre et Lot 5 Sonorisation - Choix des entreprises

Le 22 juillet 2017, le Conseil Municipal a retenu les entreprises pour effectuer les travaux de rénovation de la salle polyvalente pour les lots 2, 3, 4, 6, 7 et 8.

Une consultation a été organisée pour les lots déclarés infructueux, à savoir le lot 1 - Gros œuvre et le lot 5 - Sonorisation.

Après analyse des offres par le Maître d'œuvre, l'entreprise CAMUS SARL est retenue pour les 2 lots :

Lot n°	Entreprise	Montant total HT
1 Gros œuvre	CAMUS SARL	1 500.00 €
5 Sonorisation	CAMUS SARL	10 188.00 €

- Rénovation de la salle polyvalente – Avenant au marché passé avec l'entreprise CAMUS – Lot 4 Electricité

Le 22 juillet 2017, le Conseil Municipal avait attribué le lot 4 – Electricité concernant la rénovation de la salle polyvalente à l'entreprise CAMUS SARL.

Le montant initial de ce marché est de 25 577.05 € H.T.

Suite à la réalisation des premiers travaux, il s'avère que les éclairages prévus au plafond ne sont pas adaptés et il est nécessaire d'installer des luminaires suspendus.

Aussi, un avenant au marché doit être conclu (moins-value de 3 980.80 € HT et plus-value de 6 640.80 € HT).

Le montant de l'avenant est de 2 660.00 € H.T. Le montant du marché est donc porté à 28 237.05 € H.T.

Le Conseil Municipal autorise la passation de cet avenant.

- Rénovation de la salle polyvalente – Avenant au marché passé avec l'entreprise GIMONET – Lot 7 Peinture

Le 22 juillet 2017, le Conseil Municipal avait attribué le lot 7 – Peinture concernant la rénovation de la salle polyvalente à l'entreprise GIMONET.

Le montant initial de ce marché est de 21 994.54 € H.T.

Lors de l'enlèvement des panneaux muraux existants, il s'est avéré que les murs étaient en bon état et ne nécessitent pas de réfection particulière ce qui entraîne une moins-value sur le marché correspondant. Par contre, les murs de l'entrée, du bar et du vestiaire de la salle se sont révélés abimés et une protection murale adaptée serait opportune ce qui engendre une plus-value du marché.

Par ailleurs, les tapis de sol d'entrée sont en mauvais état et doivent être remplacés.

Aussi, un avenant au marché doit être conclu (moins-value de 1 375.92 € HT et plus-value de 3 287.86 € HT).

Le montant de l'avenant est de 1 911.94 € H.T. Le montant du marché est donc porté à 23 906.48 € H.T.

Le Conseil Municipal autorise la passation de cet avenant.

- Travaux en régie pour l'aménagement intérieur du bâtiment situé 18, Grande Rue (Accueil d'un kinésithérapeute)

Le Conseil Municipal décide de valoriser les travaux d'aménagement intérieur du bâtiment situé 18, Grande Rue. Ces travaux ont permis l'installation d'un kinésithérapeute sur la Commune.

Une opération comptable permet d'intégrer le coût du personnel et l'achat des fournitures et matériels en investissement pour un montant de 9 579.79 €.

- Soutien au déroulement des épreuves hippiques à Lamotte-Beuvron dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024

Le Conseil Municipal décide d'apporter son soutien à la candidature de la commune de Lamotte-Beuvron pour l'organisation des épreuves équestres des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité d'organisation de Paris 2024. La délibération sera notamment transmise au Conseil Départemental de Loir-et-Cher.

- Questions diverses

Néant